

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 25 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 13 mars 2019, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Véronique HERAUD, Peggy LUTON, Dominique BAESJOU et Virginie CANARD ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Thierry TURBE et Jean-Claude BROCHARD.

Etai(en)t(e) absent(es) excusé(es) : Messieurs Rémy PALITO et Alain CLEMENT ainsi que Madame Annick DEVAUD-CHARLES

Etait absente : Madame Emmanuelle CURRAN

Pouvoir(s) : Monsieur PALITO à Madame TURBE
Monsieur CLEMENT à Madame HERAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry TURBE.

Assistaient à la séance : Madame Catherine COPPIN, DGS et Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de direction.

Monsieur le Maire débute la séance par une petite pensée à Annick DEVAUD actuellement hospitalisée.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal décide d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Fixation d'un prix au m² pour les délaissés du quartier des Brardes,
- Modification d'un marché en cours d'exécution concernant les travaux du logement de La Poste.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2019

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2019.

2 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX ASSOCIATIONS, A LA CAISSE DES ECOLES ET AUTRES ORGANISMES

Compte tenu des demandes reçues et des besoins recensés, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'année 2019.

	Subvention 2019
Caisse des Ecoles	35 000 €
Club de l'Amitié	3 000 €
Anciens Combattants	300 €
Anciens Cols Bleus	200 €
Chambre des Métiers 17	42 €

L'Assemblée délibérante précise que la subvention accordée à l'Association des Anciens Cols Bleus l'est à titre exceptionnel afin de les aider à remplacer leur drapeau et dit que les crédits budgétaires sont suffisants.

Monsieur le Maire annonce que deux associations n'ont pas présenté de demande de subvention cette année : les Oyats et l'Harmonie Municipale. Pour cette dernière la cause est double : plus de frais de déplacement pour recours à un chef d'orchestre et diminution des effectifs couardais avec regroupement avec l'harmonie du Bois-Plage.

3 – DECISIONS BUDGETAIRES - COMMUNE

3.1 – COMMUNE – CA 2018

Monsieur le Maire présente les réalisations 2018 du budget principal de la Commune.

Section de fonctionnement

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
011 – Charges à caractère général	752 950.00	651 626.44
012 – Charges de personnel	1 171 500.00	1 142 052.65
014 – Atténuations de produits	60 000.00	58 833.00
65 – Autres charges de gestion courante	195 400.00	191 551.08
66 – Charges financières	117 200.00	117 119.84
67 – Charges exceptionnelles	9 100.00	6 921.60
68 – Dotations aux provisions	238 000.00	0.00
042 – Opérations d'ordre de sect à sect	11 540.00	31 476.01
023 – Virement à l'investissement	1 716 989.26	0.00
<u>Total des dépenses</u>	<u>4 272 679.26</u>	<u>2 199 580.62</u>

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
002 – Excédent reporté	1 181 498.64	0.00
013 – Atténuation de charges	34 980.62	38 665.47
70 – Produits des services du domaine	158 000.00	181 416.16
73 – Impôts et taxes	2 191 000.00	2 337 281.77
74 – Dotations et participations	485 600.00	486 200.68
75 – Autres produits de gestion courante	191 000.00	189 221.67
76 – Produits financiers	0.00	12.85
77 – Produits exceptionnels	11 600.00	31 145.93
042 – Opérations d'ordre de sect à sect	19 000.00	12 269.77
<u>Total des recettes</u>	<u>4 272 679.26</u>	<u>3 276 214.30</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>1 076 633.68</u>

Section d'investissement

Opérations non affectées

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
Dépenses	627 879.58	250 447.94
Recettes	2 428 824.58	702 423.50

1002 – Matériel service technique

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
Dépenses	37 500.00	36 606.04
Recettes	0.00	0.00

1003 – Matériel services administratifs

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
Dépenses	16 639.00	8 892.92
Recettes	0.00	0.00

1004 – Matériel divers services

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
Dépenses	15 526.00	6 903.52
Recettes	0.00	0.00

1005 – Travaux de bâtiments

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
Dépenses	529 820.00	191 508.09
Recettes	0.00	11 500.00

1006 – Travaux de V.R.D.

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
Dépenses	1 231 380.00	969 159.76
Recettes	78 800.00	59 867.72

1007 – Plages

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
Dépenses	5 000.00	1 954.51
Recettes	0.00	0.00

1008 – Travaux SDEER

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
Dépenses	7 000.00	0.00
Recettes	0.00	0.00

12 – L’Ile aux Loisirs

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
Dépenses	7 220.00	5 584.36
Recettes	0.00	0.00

122 – Gros travaux réseaux pluvial

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
Dépenses	22 200.00	0.00
Recettes	0.00	0.00

Opérations d’ordre

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
Dépenses	69 310.00	62 513.73
Recettes	61 850.00	81 719.97

Ensemble de la section d’investissement

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
Dépenses	2 569 474.58	1 533 570.87
Recettes	2 569 474.58	855 511.19
Résultat de clôture		- 678 059.68

Monsieur le Maire quitte l’assemblée et Monsieur BROCHARD, doyen d’âge, propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité l’Ile Compte Administratif de la Commune dressé au titre de l’année 2018.

Monsieur le Maire reprend sa place, remercie l’Assemblée pour la confiance accordée et précise que le compte administratif et le compte de gestion du trésorier sont en concordance. Il ajoute que les résultats obtenus l’ont été grâce à un travail d’équipe avec ses Adjoints et collaborateurs qu’il remercie également.

3.2 – AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL « COMMUNE »

Le Conseil Municipal, en application de l’article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l’instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif de la Commune de La Couarde-sur-Mer pour 2018, qui présente un excédent de fonctionnement d’un montant de 1 076 633.68 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 678 059.68 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018 et des recettes certaines à recevoir à la même date, qui présente un déficit de 578 654.50 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

Considérant que le budget 2018 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1 716 989.26 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2019 de la Commune le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 1 014 731.91 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 1 593 386.41€,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 664 745.91 €.

Monsieur le Maire souligne les capacités d'investissement de la Collectivité malgré l'absence de recours à l'emprunt depuis 2015.

3.3 - COMMUNE – BS 2019

Monsieur le Maire rappelle la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires en novembre 2018 et le vote du Budget Primitif en janvier 2019 sans connaître exactement les résultats antérieurs qui sont donc repris dans le Budget Supplémentaire qu'il va présenter.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Supplémentaire 2019 de la Commune comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
011	Charges à caractère général	347 750.00
012	Charges de personnel	300.00
65	Charges de gestion courante	17 500.00
023	Virement à l'investissement	338 140.00
042	Opérations d'ordre	7 670.00
	TOTAL DEPENSES	<u>711 360.00</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
002	Résultat reporté	664 745.91
013	Atténuations de charges	- 585.91
70	Ventes de produits & services	1 000.00
73	Impôts et taxes	30 000.00
74	Dotations et subventions	14 000.00
77	Produits exceptionnels	2 200.00
	TOTAL RECETTES	<u>711 360.00</u>

Section d'investissement :

Opérations non affectées

	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
Dépenses	16 751.00	1 024 731.91
Recettes	0.00	1 992 526.41

Opérations d'ordre

	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
Dépenses	0.00	13 350.00
Recettes	0.00	21 020.00

Opération 1002 – Matériel service technique

	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
Dépenses	0.00	6 200.00
Recettes	0.00	0.00

Opération 1003 – Matériel service administratif

	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
Dépenses	336.00	16 200.00
Recettes	0.00	0.00

Opération 1004 – Matériel divers services

	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
Dépenses	498.32	19 210.00
Recettes	0.00	2 100.00

Opération 1005 – Travaux de bâtiments

	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
Dépenses	292 795.92	194 500.00
Recettes	0.00	55 600

Opération 1006 – Travaux de VRD

	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
Dépenses	262 220.24	248 700.00
Recettes	18 530.91	31 300.00

Opération 1008 – Travaux SDEER

	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
Dépenses	2 383.93	0.00
Recettes	0.00	0.00

Opération 12 – ALSH

	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
Dépenses	0.00	1 000.00
Recettes	0.00	0.00

Opération 122 – Gros travaux réseau pluvial

	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
Dépenses	22 200.00	0.00
Recettes	0.00	0.00

Résultat général de la section d'investissement

	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
<u>Dépenses</u>	<u>597 185.41</u>	<u>1 523 891.91</u>
<u>Recettes</u>	<u>18 530.91</u>	<u>2 102 546.41</u>
<u>Résultats</u>	<u>- 578 654.50</u>	<u>578 654.50</u>

Dans les dépenses d'investissement non affectées, il précise qu'une somme de 10 000 € à été prévue à l'article 2111 afin d'acquérir un terrain dans le secteur des Prises/Grifforines qui permettra de créer un nouvel accès à leurs parcelles pour les agriculteurs car la réalisation de la défense supplémentaire prévue au PAPI impacte l'accès à certains terrains. Il ajoute que le prix a été négocié à 1,20 € du m², ce sur quoi le Conseil Municipal donne un aval unanime.

Monsieur le Maire informe que sera prochainement connue l'entreprise qui sera en charge de réaliser les travaux de reprise de la digue Nord. Dans cette optique, seront organisées des réunions avec les riverains et notamment les ostréiculteurs pour préciser l'organisation du chantier.

4 – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET ANNEXE « ZONE DE BATIMENTS AGRICOLES »

4.1 – ZONE DE BATIMENTS AGRICOLES – CA 2018

Monsieur le Maire poursuit avec le Compte Administratif 2018 du budget annexe « Zone d'activités de bâtiments agricoles » qu'il présente.

Section de fonctionnement

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
011 – Charges à caractère général	8 940.00	5 448.22
65 – Charges de gestion courante	100.00	0.00
66 – Charges financières	710.00	599.20
68 – Dotations aux amortissements	70.00	70.00
023 – Virement à l'investissement	4 630.00	0.00
<u>Total des dépenses</u>	<u>14 450.00</u>	<u>6 117.42</u>
002 – Excédent reporté	7 749.59	0.00
70 – Produits des services du domaine	6 700.41	6 700.00
75 – Produits de gestion courante	0.00	0.72
<u>Total des recettes</u>	<u>14 450.00</u>	<u>6 700.72</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>583.30</u>

Section d'investissement

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
001 – Déficit reporté	4 466.60	0.00
16 – Capital des emprunts	4 700.00	4 697.20
<u>Total des dépenses</u>	<u>9 166.60</u>	<u>4 697.20</u>
021 – Virement du fonctionnement	4 630.00	0.00
10 - Réserves	4 466.60	4 466.60
28 - Amortissements	70.00	70.00
<u>Total des recettes</u>	<u>9 166.60</u>	<u>4 536.60</u>
<u>Résultat de clôture</u>		- <u>160.60</u>

Monsieur le Maire sort et Monsieur BROCHARD met au vote le compte administratif qui est approuvé à l'unanimité.

A son retour, Monsieur le Maire explique que la structure du hangar communal doit être consolidée et qu'une mise en concurrence en ce sens a été lancée. Les offres n'étant pas encore connues et, compte tenu de la faible marge de manœuvre de ce budget, il informe l'Assemblée que, selon le montant des travaux envisagés, un emprunt sera peut-être nécessaire pour pérenniser le bâtiment, voire le reconstruire.

4.2 - AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS AGRICOLES »

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Bâtiments agricoles » de la Commune de La Couarde-sur-Mer pour 2018, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 583.30 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 160.60 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

Considérant que le budget 2018 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 4 630.00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget annexe « Bâtiments agricoles » 2019 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 4 627.20 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 4 627.20 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 3 705.69 €.

4.3 - ZONE DE BATIMENTS AGRICOLES – BS 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Supplémentaire 2019 du budget annexe « Bâtiments agricoles » comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
011	Charges à caractère général	3 700.00
65	Charges de gestion courante	5.69
	TOTAL DEPENSES	<u>3 705.69</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
002	Résultat reporté	3 705.69
	TOTAL RECETTES	<u>3 705.69</u>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
001	Résultat reporté	4 627.20
	TOTAL DEPENSES	<u>4 627.20</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
1068	Excédent capitalisé	4 627.20
	TOTAL RECETTES	<u>4 627.20</u>

5 - DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET ANNEXE « CAMPING LE REMONDEAU »

5.1 – CAMPING « LE REMONDEAU » – CA 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT afin qu'il rende compte du Compte Administratif 2018 du budget annexe « Camping Le Rémondeau ».

Section de fonctionnement

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
011 – Charges à caractère général	329 050.00	288 709.54
012 – Charges de personnel	199 000.00	194 219.18
65 – Charges de gestion courante	46 000.00	39 213.09
66 – Charges financières	11 700.00	10 736.68
67 – Charges exceptionnelles	200.00	7 273.04
68 – Dotations aux amortissements	45 320.00	45 713.22
69 – Impôts sur les bénéficiaires	5 000.00	4 383.00
023 – Virement à l'investissement	69 490.00	0.00
Total des dépenses	<u>705 760.00</u>	<u>590 247.75</u>

002 – Excédent reporté	95 656.68	0.00
013 – Atténuations de charges	4 700.00	4 708.29
70 – Produits des services du domaine	604 703.32	599 992.81
75 – Produits de gestion courante	0.00	1.24
77 – Recettes exceptionnelles	700.00	756.00
<u>Total des recettes</u>	<u>705 760.00</u>	<u>605 458.34</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>15 210.59</u>

Section d'investissement

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
16 – Capital des emprunts	17 000.00	16 983.52
21 – Immobilisations corporelles	58 790.61	51 844.71
23 – Immobilisations en cours	60 000.00	2 192.26
<u>Total des dépenses</u>	<u>135 790.61</u>	<u>71 020.49</u>
001 – Excédent antérieur reporté	20 980.61	0.00
021 – Virement du fonctionnement	61 740.00	0.00
21- Immobilisations corporelles	7 300.00	7 273.04
28 - Amortissements	45 770.00	45 713.22
<u>Total des recettes</u>	<u>135 790.61</u>	<u>52 986.26</u>
<u>Résultat de clôture</u>		- <u>18 034.23</u>

Monsieur le Maire félicite le travail de l'équipe du camping au vu des bons résultats enregistrés ces dernières années et progressifs.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et Monsieur BROCHARD préside l'Assemblée et lui propose de voter le Compte Administratif 2018 du budget annexe « Camping Le Rémondeau ».

Le Conseil Municipal unanime approuve ledit Compte administratif dressé par l'Ordonnateur.

5.2 - AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET ANNEXE « CAMPING LE REMONDEAU »

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Camping Le Rémondeau » de la Commune de La Couarde-sur-Mer pour 2018, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 15 210.59 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 18 034.23 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018 et des recettes certaines à recevoir à la même date qui présente un déficit de 5 831.74 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

Considérant que le budget 2018 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 61 740.00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget annexe « Camping Le Rémondeau » 2019 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) pour 2 946.38 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 2 885.36 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 107 981.91 €.

5.3 - CAMPING « LE REMONDEAU » – BS 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Supplémentaire 2019 du budget annexe « Camping Le Rémondeau » comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
011	Charges à caractère général	63 200.00
012	Charges de personnel	103 400.00
65	Charges de gestion courante	- 18.09
023	Virement à l'investissement	- 76 730.00
040	Opérations d'ordre	48 130.00
	TOTAL DEPENSES	<u>137 981.91</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
002	Résultat reporté	107 981.91
70	Produits des services	30 000.00
	TOTAL RECETTES	<u>137 981.91</u>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
21	Immobilisations corporelles	1 600.00	- 27 400.00
23	Immobilisations en cours	4 231.74	- 1 200.00
	TOTAL DEPENSES	<u>5 831.74</u>	<u>- 28 600.00</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
001	Résultat reporté	0.00	2 946.22
021	Virement du fonctionnement	0.00	- 76 730.00
040	Opérations d'ordre	0.00	48 130.00
1068	Excédent capitalisé	0.00	2 885.52
	TOTAL RECETTES	<u>0.00</u>	<u>- 22 768.26</u>

Résultat général de la section d'investissement

	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
Dépenses	5 831.74	- 28 600.00
Recettes	0.00	- 22 768.26
Résultats	- <u>5 831.74</u>	<u>5 831.74</u>

6 - DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET ANNEXE « ECOTAXE »

6.1 - ECOTAXE – CA 2018

Monsieur BERTHELOT présente ensuite le Compte Administratif 2018 du budget annexe « Ecotaxe ».

Section de fonctionnement

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
011 – Charges à caractère général	95 200.00	51 254.44
012 – Charges de personnel	10 500.00	9 858.26
65 – Charges de gestion courante	15 000.00	9 194.40
68 – Dotations aux amortissements	1 780.00	1 772.00
023 – Virement à l'investissement	63 220.00	0.00
<u>Total des dépenses</u>	<u>185 700.00</u>	<u>72 079.10</u>
002 – Excédent reporté	125 700.72	0.00
73 – Impôts et taxes	59 999.28	60 302.00
<u>Total des recettes</u>	<u>185 700.00</u>	<u>60 302.00</u>
<u>Résultat de clôture</u>		- <u>11 777.10</u>

Section d'investissement

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
001 – Déficit reporté	24 734.53	0.00
20 – Immobilisations incorporelles	50 000.00	0.00
21 – Immobilisations corporelles	15 000.00	2 402.28
<u>Total des dépenses</u>	<u>89 734.53</u>	<u>2 402.28</u>
021 – Virement du fonctionnement	63 200.00	0.00
040 – Opérations d'ordre	1 780.00	1 772.00
10 - Réserves	24 734.53	24 734.53
<u>Total des recettes</u>	<u>89 714.53</u>	<u>26 506.53</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>24 104.25</u>

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée et laisse Monsieur BROCHARD procéder au vote du compte administratif qui est approuvé à l'unanimité.

6.2 - AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET ANNEXE « ECOTAXE »

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Ecotaxe » de la Commune de La Couarde-sur-Mer pour 2018, qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 11 777.10 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 24 104.25 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018 et des recettes certaines à recevoir à la même date, déficitaire de 32 084.00 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

Considérant que le budget 2018 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 63 220.00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget annexe « Ecotaxe » 2019 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 630.28 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 32 714.28 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 81 209.34 €.

6.3 - ECOTAXE – BS 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Supplémentaire 2019 du budget annexe « Ecotaxe » comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
011	Charges à caractère général	66 000.00
65	Charges de gestion courante	600.00
023	Virement à l'investissement	14 600.00
	TOTAL DEPENSES	<u>81 200.00</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
002	Résultat reporté	81 209.34
73	Dotation Ecotaxe CDC	- 9.34
	TOTAL RECETTES	<u>81 200.00</u>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
001	Résultat reporté	0.00	630.28
20	Immobilisations incorporelles	32 084.00	3 600.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	11 000.00
	TOTAL DEPENSES	<u>32 084.00</u>	<u>15 230.28</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
021	Virement du fonctionnement	0.00	14 600.00
1068	Résultat capitalisé	0.00	32 714.28
	TOTAL RECETTES	<u>0.00</u>	<u>47 314.28</u>

Résultat général de la section d'investissement

	Reports 2018 (€)	BS 2019 (€)
Dépenses	32 084.00	15 230.28
Recettes	0.00	47 314.28
<u>Résultats</u>	- 32 084.00	32 084.00

Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagement d'arrière-plage des Prises ont démarré et devraient se terminer fin avril/début mai pour un coût d'environ 220 000 € financé par la CDC et la Commune.

7 - DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET ANNEXE « ZONE DE MOUILLAGES »

7.1 - ZONE DE MOUILLAGES – CA 2018

Monsieur BERTHELOT poursuit en exposant l'exécution 2018 du budget annexe « Zone de mouillages ».

Section de fonctionnement

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
011 – Charges à caractère général	16 490.00	12 802.70
65 – Charges de gestion courante	10.00	0.28
66 – Charges financières	420.00	17.18
67 – Charges exceptionnelles	500.00	0.00
042 – Opérations d'ordre	3 420.00	3 410.09
023 – Virement à l'investissement	9 100.00	0.00
<u>Total des dépenses</u>	<u>29 940.00</u>	<u>16 230.25</u>
002 – Excédent reporté	9 947.92	0.00
70 – Ventes de produits et services	19 992.08	20 911.54
75 – Produits de gestion courante	0.00	0.36
<u>Total des recettes</u>	<u>29 940.00</u>	<u>20 911.90</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>4 681.65</u>

Section d'investissement

	Prévisions 2018 (€)	Réalisations 2018 (€)
001 – Déficit reporté	7 806.49	0.00
16 – Emprunts et dettes	12 713.51	12 214.75
<u>Total des dépenses</u>	<u>20 520.00</u>	<u>12 214.75</u>
021 – Virement du fonctionnement	9 100.00	0.00
10 - Réserves	7 806.49	7 806.49
16 – Emprunts et dettes	193.51	1 200.00
040 – Opérations d'ordre	3 420.00	3 410.09
<u>Total des recettes</u>	<u>20 520.00</u>	<u>12 416.58</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>201.83</u>

Monsieur le Maire quitte ensuite l'hémicycle et Monsieur BROCHARD, doyen d'âge, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Compte Administratif 2018 du budget annexe « Zone de mouillages » est approuvé à l'unanimité du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rejoint l'Assemblée qu'il remercie de sa confiance.

7.2 - AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET ANNEXE « ZONE DE MOUILLAGES »

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 4,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Zone de mouillages » de la Commune de La Couarde-sur-Mer pour 2018, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 4 681.65 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 201.83 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2018,

Considérant que le budget 2018 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 9 100.00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget annexe « Zone de mouillages » 2019 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 7 604.66 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 7 604.66 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 7 024.91 €.

7.3 - ZONE DE MOUILLAGES – BS 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Supplémentaire 2019 du budget annexe « Zone de mouillages » comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
011	Charges à caractère général	4 400.00
023	Virement à l'investissement	- 400.00
042	Opérations d'ordre	3 420.00
	TOTAL DEPENSES	<u>7 420.00</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
002	Résultat reporté	7 024.91
70	Ventes de produits et services	395.09
	TOTAL RECETTES	<u>7 420.00</u>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
001	Résultat reporté	7 604.66
16	Emprunts et dettes	1 000.00
21	Immobilisations corporelles	2 020.00
	TOTAL DEPENSES	<u>10 624.66</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BS 2019 (€)
021	Virement du fonctionnement	- 400.00
040	Opérations d'ordre	3 420.00
10	Résultat capitalisé	7 604.66
	TOTAL RECETTES	<u>10 624.66</u>

8 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires 2018 de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles » et « Ecotaxe » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées, le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice 2018 et sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2018 de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles » et « Ecotaxe ».

9 - COMPTES DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2018 de la Commune et de ses budgets annexes,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles » et « Ecotaxe » dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

10 - AIDE A LA DIFFUSION CULTURELLE EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui explique que dans le cadre des animations 2019 du village, est prévu un spectacle intitulé « The Little Kitchen Circus » de la Compagnie « Coyote Minute » le 24 juillet prochain.

Ce spectacle d'un coût de 1 100 € TTC étant éligible au fonds départemental d'aide à la diffusion culturelle en milieu rural, elle propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de solliciter ce fonds et de charger Monsieur le Maire d'obtenir l'aide départementale évoquée.

11 - SDEER – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX / FOURNITURES / SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »

Vu la directive européenne 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la Commune de La Couarde-sur-Mer a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et donc d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de la Région Nouvelle-Aquitaine, dont le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement rural de la Charente-Maritime) s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de La Couarde-sur-Mer au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu son exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide (à l'unanimité) :

- de l'adhésion de la Commune de La Couarde-sur-Mer au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux / fourniture / service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée ;
- de charger Monsieur le Maire de signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois, ...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune de La Couarde-sur-Mer ;
- d'autoriser le coordonnateur et le SDEER à solliciter autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison ;
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement, et notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive ;
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de La Couarde-sur-Mer est partie prenante ;
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de La Couarde-sur-Mer est partie prenante et à les inscrire au budget.

12 - DOSSIERS CNRACL, IRCANTEC et RAFP – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime intervient en qualité d'intermédiaire entre les Collectivités employeurs et la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire des fonds en matière

- d'information et de formation en matière de réglementation sur les fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFF au profit des Collectivités affiliées et de leurs agents
- d'intervention dans les dossiers adressés à la CNRACL (régularisation de services, validation de services des non titulaires, rétablissement de droits auprès du régime général de l'IRCANTEC, simulation de calcul, demande d'avis préalable, liquidation des droits à pension CNRACL)

Il ajoute que pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion perçoit une contribution financière de la Collectivité, définie comme suit par son Conseil d'Administration :

Prestation	Coût forfaitaire par dossier
Instruction des dossiers de liquidation pour une retraite normale ou une pension de reversion	220 euros
Instruction des dossiers de liquidation pour une retraite carrière longue ou une retraite pour invalidité	340 euros
Instruction des autres dossiers (rétablissement, régularisation, validation de services, ...)	100 euros

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve la convention proposée et charge Monsieur le Maire de la signer, sachant qu'elle est conclue pour une durée de 3 années et que les crédits budgétaires sont suffisants.

13 – DELAISSES DES BRARDES – FIXATION D'UN PRIX DE VENTE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 27 juin 2018, le principe a été acté de céder des parcelles de délaissés du quartier des Brardes listées par la Commission « Grands travaux » du 19 avril 2018 et il a été proposé aux propriétaires mitoyens de proposer leur prix d'acquisition.

Les prix ainsi proposés étant tout à fait disparates, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de fixé un prix de vente à 20 € du m² auquel devront être ajoutés les frais de réalisation de l'acte de vente, qu'il soit notarié ou administratif.

14 – REHABILITATION DU LOGEMENT DE LA POSTE ET RAVALEMENT DE FACADE DU BATIMENT – MODIFICATIONS DES MARCHES EN COURS D'EXECUTION

Monsieur le Maire rend compte de l'avancement des travaux de réhabilitation du logement de la poste et de ravalement de la façade du bâtiment qui devraient être livrés au plus tard au mois de juin prochain.

Il explique qu'en cours de travaux, quelques modifications ont dû intervenir créant ainsi des plus et moins values qui, de façon globale, sont tout à fait mineures :

Logement : + 160,21 € HT

Façade : - 992,29 € HT

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve les modifications à intervenir sur les marchés en cours d'exécution telles que définies ci-dessous et charge Monsieur le Maire de signer les modifications à intervenir sur les marchés de travaux.

Réhabilitation du logement de la poste

Lots	Modifications	Montants
1 - Maçonnerie	Démolition cloison salle d'eau	+ 850,00 €
	Reprise solin pignon nord	+ 460,00 €
3 – Menuiseries intérieures	Plinthes bois	+ 240,00 €
	Estimation tablettes d'appui bois	+ 360,00 €
	Tapées d'embrasures fenêtres	- 1 087,06 €
	Fausse poutre d'habillage	- 294,44 €
	Baguettes champlats	- 602,08 €
4 - Plâtrerie	Réfection cloison salle d'eau	+ 452,00 €
	Embrasures fenêtres	+ 491,25 €
	Trappes de visites	+ 215,00 €
	Reprise plafonds	- 803,20 €
	Reprise cloisons	- 125,00 €
9 - Carrelages	Carrelage ensemble des pièces de jour et d'eau	+ 3,74 €
<u>Total modifications</u>		<u>+ 160,21 €</u>

Reprise extérieurs bâtiment de la poste

Lots	Modifications	Montants
1 - Maçonnerie	Dépose gonds volets	- 300,00 €
	Dépose casquette intérieure	+ 800,00 €
2 – Menuiseries extérieures	Volets façade est	- 1 492,29 €
<u>Total modifications</u>		<u>- 992,29 €</u>

Peggy LUTON prend la parole pour préciser que la Commission « Vie Quotidienne » propose de retenir les mêmes critères d'attribution du logement que pour ceux des logements du Mail, à savoir revenus, enfants scolarisables à La Couarde, difficultés à se loger à La Couarde, ...

Elle indique qu'une Commission composée du Maire, d'Adjoints et de membres du CCAS pourrait être chargée de l'attribution et qu'une annonce sera lancée prochainement au moyen des modes de diffusion habituels.

Monsieur le Maire propose de voter le prix du loyer lors du prochain Conseil Municipal.

15 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

15.1 – COMMISSION « VOIRIE – CIRCULATION » DU 29 JANVIER 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui présente les travaux de la Commission « Voirie – circulation » du 29 janvier 2019.

1 – ZONE BLEUE

Lors de la dernière réunion, Madame TURBE rappelle qu'il avait été décidé de ne pas remettre en question la zone bleue et de conserver les périodes de fonctionnement pour ne pas apporter aux automobilistes plus de confusion.

Cette proposition n'ayant pas été suivie par le Conseil Municipal, il convient de revoir la proposition tout en veillant à assurer une cohérence avec le fonctionnement de la zone payante du cours des Poilus et du parking des Lilas qui court du 1^{er} juillet au 31 août. Proposition contredite par Monsieur BERTHELOT qui estime dommage de laisser en stationnement libre la Grande Rue lors des vacances d'avril et des ponts de mai-juin où le village recense des pics de fréquentation. De plus, il abonde dans le sens de la Police Municipale pour améliorer la visibilité de la zone au moyen d'un marquage au sol.

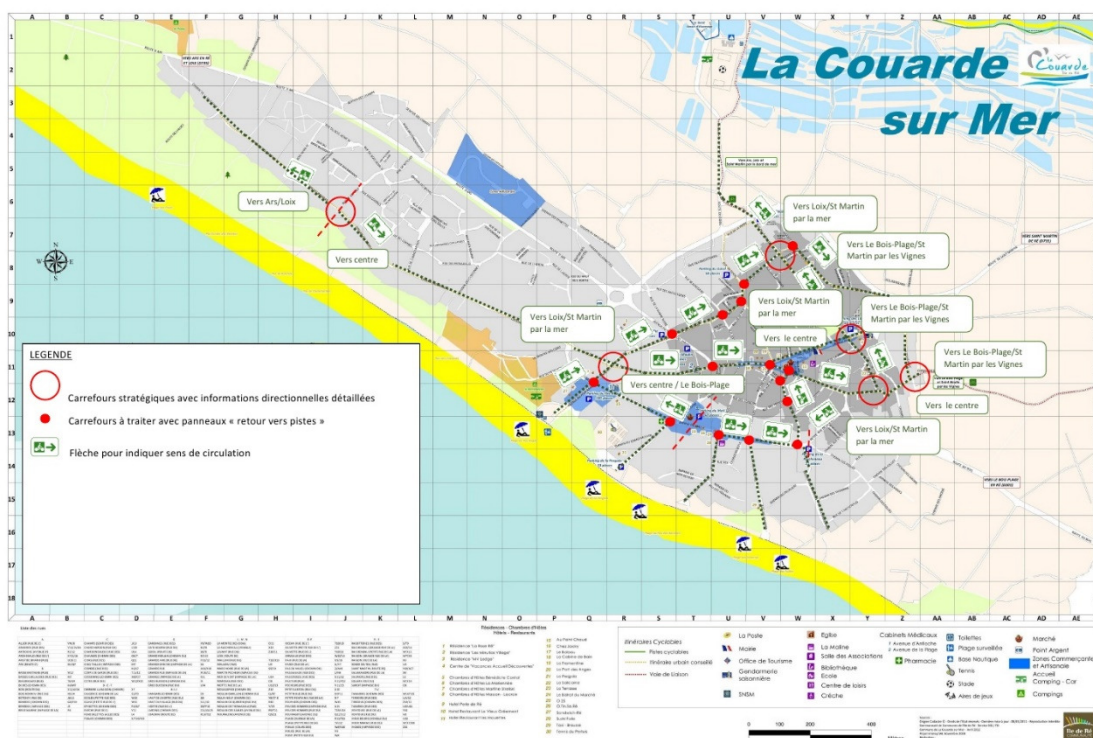
Monsieur PALITO, quant à lui, propose une formule intermédiaire en couvrant l'avant-saison mais pas l'arrière où la fréquentation est moindre.

La commission propose donc la période du 1^{er} avril au 31 août avec un marquage au sol.

2 – CIRCULATION DES VELOS DANS LE VILLAGE

La commission aborde dans un deuxième temps le jalonnement cyclable dans le village qui a fait l'objet de remarques au bureau d'accueil du tourisme de La Couarde où sont pointés du doigt les difficultés pour trouver ce même bureau mais également le manque de signalétique cyclable dans le village pour retrouver les pistes.

De manière synthétique, il est ciblé des carrefours principaux où il est important d'indiquer clairement les directions et des carrefours secondaires à traiter avec du fléchage simple pour assurer la continuité du jalonnement.



3 – QUESTIONS DIVERSES

3.1 – Rue du Levant

Michel LANOY questionne les membres de la commission en ce qui concerne l'état de la rue du Levant faisant suite à la reprise des réseaux AEP/EU et à la construction d'une maison.

Monsieur PALITO lui répond que l'entreprise COLAS stabilisera la voie avant de réaliser un revêtement bicouche jusqu'au premier virage. Il ajoute que le restant de matériaux sur le terrain de stockage pourrait servir à réparer les chemins endommagés par le passage d'engins. Une demande sera faite en ce sens à l'entreprise.

3.2. Places de stationnement réservées

Michel LANOY poursuit en demandant si, comme l'année précédente, 4 à 5 places seront réservées parking des Lilas pour le personnel de l'ALSH, école et crèche, voire pour la guichetière de La Poste comme le précise Sabah BOUNEGAR.

La commission n'apporte pas de réponse immédiate.

3.3. Cours des Poilus

Michel LANOY demande si la portion du Cours des Poilus comprise entre la rue Charles de Gaulle et le parking des Lilas restera en double sens au vu du rétrécissement de la voie ? A ce jour l'aménagement n'est pas terminé mais le croisement de deux véhicules semble difficile, et ce en l'absence de véhicules stationnés le long du square.

La commission répond qu'il n'est pour le moment pas envisagé de rendre cette portion de voie en sens unique.

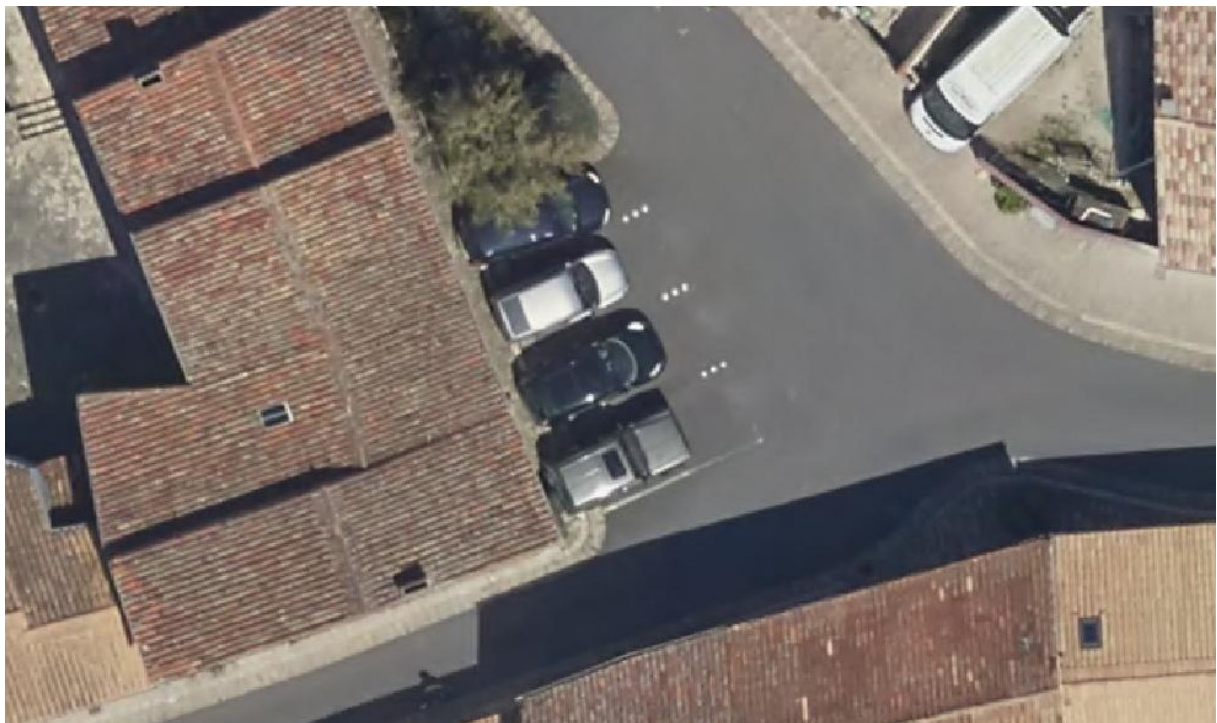
Michel LANOY continue en alertant de défaut signalisation des travaux route de St Martin notamment la nuit avec l'absence de panneau clignotant. Situation dangereuse d'autant plus que les barrières tombent à chaque coup de vent.

L'entreprise sera sensibilisée à ce problème.

3.4 – Maison de la Presse

En ce qui concerne le déménagement de la Maison de la Presse à l'Acric, Sabah BOUNEGAR pose la question du stationnement.

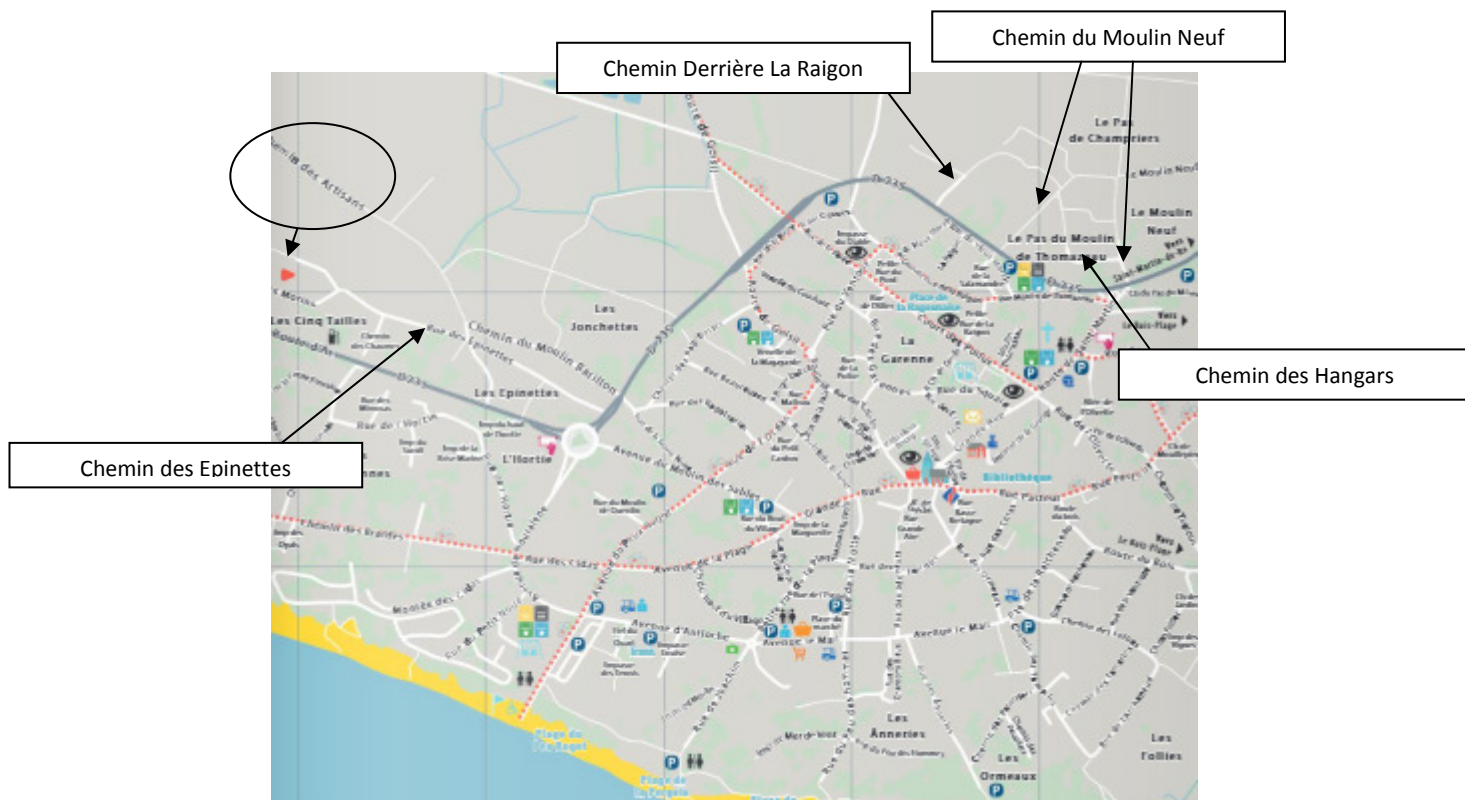
Pour faciliter l'accès et la fréquentation de ce commerce, il est proposé de créer, sur l'espace de stationnement ci-dessous présenté, deux places de stationnement limité à 15 minutes ainsi que du stationnement pour vélos.



3.5. Plan Destination Ile de Ré

Monsieur PALITO tient à mentionner deux erreurs sur les plans réalisés par DESTINATION ILE DE RE. La première concerne la dénomination du sentier des Epinettes et non rue des Epinettes. La seconde porte sur le mauvais positionnement du chemin des artisans.

Par ailleurs, la commission demande la suppression des lieux-dits sur le plan tels que « Les Champriers », « Le Moulin Neuf »...



Concernant la zone bleue, Monsieur le Maire indique qu'il aurait souhaité un assouplissement de la période d'application mais qu'il se range malgré tout à l'avis de la Commission.

D'autre part ; il indique que le marquage devra se limiter aux angles des places de stationnement et non se traduire par une longue bande bleue sur les pavés.

Par ailleurs, le Conseil Municipal donne son aval à la période de fonctionnement de la zone bleue proposée par la Commission, soit du 1^{er} avril au 31 août.

15.2 – COMMISSION « COMMUNICATION » DU 31 JANVIER 2019

Monsieur le Maire demande à Madame LUTON de présenter le compte-rendu de la Commission « Communication » qui s'est réunie le 31 janvier dernier.

1 – SITE INTERNET

L'année 2018 affiche les meilleurs résultats en termes de sessions ouvertes depuis le lancement du site en 2011, 32 140 contre 29 482 en 2017 soit une augmentation nette de 9,02% et de 5,15% par rapport à 2015 qui était la dernière référence.

Cette évolution n'est pas proportionnelle en nombre d'utilisateurs (+6,88%) et de pages vues (+4,22%). Il est même constaté une baisse en ce qui concerne le nombre moyen de pages vues où on passe de 2,21 en 2017 à 2,14 en 2018, soit une baisse de 3,06 %. A noter qu'en 2011, ce nombre était de 4,12 soit quasiment deux fois plus important.

Deux hypothèses peuvent être émises pour expliquer ces résultats.

La première hypothèse porte sur les moyens de communiquer et de relayer les informations qui ciblent mieux les sujets susceptibles d'intéresser le lecteur :

- Le mailing via les informations du premier mois au moyen du logiciel KIWI,
- Les notifications Facebook avec renvoi vers les pages « actualités » du site.

Ce qui est indéniable, c'est que ce fonctionnement permet de booster le trafic du site en témoignent les pics constatés en début de mois pour ce qui est de la pratique du mailing.

La seconde hypothèse porte sur le développement de la dématérialisation des procédures :

- Adhésion de la Commune au bouquet des démarches en ligne du site Service-Public.fr pour l'inscription sur les listes électorales, demander une copie d'acte d'état civil, la déclaration d'un changement d'adresse ou de coordonnées, le dépôt d'une déclaration d'ouverture de chantier...
- Le changement des pratiques en urbanisme avec moins de copies délivrées en matière de réglementation... A titre d'exemple, dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme informationnel (CUa), les demandeurs sont invités à prendre connaissance du règlement POS et PPRN sur le site. Auparavant ces documents étaient joints à la réponse en format papier.

	Sessions	Nombre d'utilisateurs	Pages vues	nombre moyen de pages vues	Temps passé sur le site	Tx de rebond	% de nouvelles visites
Janvier	1868	1470	4585	2,45	00:02:21	44,43%	
Février	1602	1242	4021	2,51	00:02:33	40,20%	
Mars	2065	1617	5059	2,45	00:02:40	40,34%	
Avril	2964	2117	6516	2,2	00:02:30	43,56%	
Mai	3088	2517	5850	1,89	00:01:42	51,75%	
Juin	2826	2283	5949	2,11	00:01:48	49,01%	
Juillet	4189	3152	8318	1,99	00:01:31	47,94%	
Août	4883	3719	8660	1,77	00:01:27	51,96%	
Septembre	2689	2188	5324	1,98	00:01:45	50,13%	
Octobre	2411	1923	4820	2,00	00:01:42	50,23%	
Novembre	1771	1411	3780	2,13	00:01:55	50,76%	
Décembre	1784	1422	3892	2,18	00:01:53	49,10%	
TOTAL	32140	25061	66774	2,14			
Evolution	9,02%	6,88%	4,22%	-3,06%			

Concernant le système d'information par mailing dénommé KIWI, il est proposé :

- de mettre à jour le formulaire d'adhésion en réduisant à deux au lieu de quatre le nombre de thèmes. Seraient conservés « Risques majeurs » et « Informations courantes de la vie du village »,
- d'ajouter aux formulaires une mention type « acceptez-vous de recevoir des informations par mél concernant la vie du village ? oui ou non »
- de prévoir un encart sur le dispositif d'information dans le Kiosque N°40.

2 – EXPOSITIONS MAIRIE

2.1 – Calendrier 2019

<i>Mois</i>	<i>Artiste</i>
Janvier	Exposition tirée du réseau « Décryptimages »
Février	Exposition tout un "PONT" de l'histoire de Ré et photos du restaurant « La Plage » selon importance de l'exposition.
Mars	Yagui Druid - Travail sur plaques de métal - Proposition du thème de "La beauté" en parallèle du "Printemps des poètes" - http://www.yaguidruid.com/
Avril	Monsieur KWEE Hok
Mai	Photos présélectionnées du concours photo
Juin	Exposition de photoreportage de Laurent BAHEUX
Juillet	Exposition « Oiseaux » de Messieurs André HERAUD et François BLANCHARD
Aout	Exposition des œuvres les "timigraphies" de Ph. Kerignard - http://www.kerignard.com/timigraphies/
Septembre	Exposition Yann WERDEFROY
Octobre	Exposition d'artistes graphistes issue du projet de l'ONG « Poster for tomorrow ».
Novembre	
Décembre	Artistes couardais/rétais

En ce qui concerne le projet d'exposition des œuvres des artistes amateurs de La Couarde en décembre, un appel à candidature sera mentionné dans le Kiosque N°40.

2.2 – Dispositif d'exposition

Considérant la récurrence mensuelle des expositions, l'exigence qualitative, les coûts de tirage et la maintenance que cela exige tant en pose que pour la dépose, il convient de trouver un dispositif d'exposition qualitatif, pérenne et facile d'installation. Pour cela, il convient notamment de convenir d'un format commun, tel que A2, positionnable en format paysage ou portrait en fonction des besoins et ce afin d'exposer aussi bien les photos du concours photo que des tirages issus du réseau "Décryptimages", de l'ONG "Poster for tomorrow"...

Un rendez-vous sera pris avec l'atelier de Julien basé à La Flotte-en-Ré pour étudier les solutions possibles.

2.3 – Constitution, stockage et mise à disposition du fonds d'exposition communal

Depuis l'utilisation du hall de la mairie comme espace d'exposition, la Commune commence à disposer d'expositions qu'il convient de stocker dans de bonnes conditions afin de pouvoir les prêter ou de nouveau les exposer dans quelques années.

Par conséquent, ont été mis en place un tableau de bord des expositions en stock et deux chemises de classement.

TITRE EXPO	THEME	CONTENU	DATE ET LIEU D'EXPOSITION	DIVERS
AU DESSUS DES NUAGES	La différence et le handicap	15 panneaux format 42x60 sur papier plume	Printemps 2018 à la bibliothèque	
GENDER EQUALITY NOW	Droit des femmes	11 panneaux papier cartonné format A3	Octobre 2018 dans le hall de la mairie	A mettre sous verre format 40 x 50
CABU, dessinateur citoyen	Dessin de presse et caricatures	18 panneaux papier cartonné format A3	Janvier 2019 dans le hall de la mairie	A mettre sous verre format 40 x 50

Au sujet du prêt des expositions, les membres de la commission mettent en garde en ce qui concerne le respect des droits d'auteur.

La commission évoque plusieurs alternatives :

- *la vente des affiches au bénéfice de l'association ou de l'organisme émetteur à condition que l'argent ne transite pas par la mairie pour éviter la situation de « comptable de fait »,*
- *la vente au bénéfice du CCAS sous condition du respect de la propriété intellectuelle.*

Ces idées doivent faire l'objet d'une étude approfondie, notamment juridiquement.

3 – CONCOURS PHOTO

3.1 – Nombre de participants à la 6ème édition

Pour cette 6ème édition, 143 personnes ont participé. Certains participants doivent être recontactés pour retenir une photo parmi celles envoyées.

3.2 – Les partenaires

Une réunion sera organisée le 28 mars avec les partenaires du concours pour faire un point sur l'organisation actuelle, les difficultés rencontrées et évoquer les pistes d'amélioration du partenariat.

A noter un partenariat efficace avec le Phare de Ré, les problèmes rencontrés au niveau de la sécurisation du site dédié ainsi que pour le dépôt des photos en ligne, un partenariat pour le moment inefficace avec « Pause Photo »...

3.3 – Jury et délibération

Avant jugement des photos par le jury, une présélection des photos aura lieu pour écarter les photos hors sujet.

Le jury qui se réunira en février ou mars sera composé de : Patrick RAYTON, Yann WERDEFROY, Carine LUTT, François BLANCHARD, Julie LOIZEAU, André HERAUD. En amont, les photos présélectionnées seront mises à leurs dispositions sur une plateforme en ligne pour faciliter le travail.

3.4 – Exposition mairie

Pour l'exposition des 50 photos présélectionnées dans le hall de la mairie en mai, il convient de retenir le mode et le format d'exposition au vu du bilan mitigé de l'an dernier.

Un devis pour le tirage des photos sera demandé au partenaire « Pause-Photo » (intégrer numéro et titre).

3.5 – Dotations

Les bons de commande seront commandés en avril-mai.

« Pause-photo » sera sollicité pour contribuer à la dotation des prix.

3.6 – Cérémonie de remise des prix

Les prix seront remis à l'occasion d'une cérémonie qui aura lieu le samedi 29 juin en présence du parrain de cette 6^{ème} édition, Yann WERDEFROY

Les photos lauréates devront être au préalable agrandies pour être exposées à l'endroit habituel.

A noter que l'exposition mairie du mois de juin sera dédiée à des photos de Laurent BAHEUX qui fera une intervention à la bibliothèque le samedi 22 juin.

3.7 – Communication

Monsieur CLEMENT souligne que des améliorations sont à apporter au niveau de la diffusion de l'information et des supports de communication.

Pour la prochaine édition, il est suggéré de réaliser des flyers à mettre à disposition dans les commerces couardais et spécialisés (ex : « Pause photo »), moins contraignants que les affiches.

Gabrièle DENIS, gérante du camping municipal, propose de réserver un encart publicitaire sur les plans du camping au concours photo. Les membres de la commission est favorable à cette proposition.

3.8 – Parrainage et thème de la 7^{ème} édition

En matière de parrainage de la 7^{ème} édition plusieurs noms sont évoqués. Après réflexion, une proposition sera faite à Xavier BARTHE.

Pour ce qui est du thème, les membres de la commission, sans décider du thème précis, évoquent des pistes pour donner du sens au concours comme en le rattachant à un thème d'actualité ou à un événement local (festival des arts actuels Ré/Oléron) ou national (Journées Européennes du Patrimoine).

3.9 – Exposition des photos lauréates des éditions précédentes

Comme déjà évoqué lors de précédentes réunions, la commission souhaiterait valoriser les photos lauréates des précédentes éditions pour les exposer dans le village (murs base nautique, Peu Ragot, square...)

Dans cette perspective, une maquette de présentation du projet devra être réalisée pour validation ainsi qu'un cahier des charges technique pour sa mise en œuvre.

4 – QUESTION DIVERSES

4.1 – Guide d'accueil des nouveaux habitants

Peggy LUTON demande si le projet de guide d'accueil des nouveaux habitants intégré au plan de référence est abandonné ou non.

En réponse, ce projet est toujours d'actualité mais constamment reporté. Les moyens seront mobilisés pour une réalisation cette année.

4.2 – Fichier nouveaux habitants

Peggy LUTON évoque la possibilité d'acheter auprès de la Poste le fichier des nouveaux habitants pour pouvoir les accueillir et les informer.

On lui répond que la Commune est désormais adhérente au service commun du guichet unique du service-public.fr de déclaration de changement de coordonnées. Par conséquent, en recroisant les informations avec les inscriptions sur les listes électorales, la Commune peut disposer d'un fichier assez complet.

Pour les photos et affiches éditées à l'occasion des expositions de la mairie, il est proposé que les ventes puissent se faire au profit du CCAS sous réserve de l'autorisation des auteurs et inversement que le CCAS puisse venir subventionner les associations émettrices.

15.3 – COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 31 JANVIER 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui rend compte des travaux de la Commission « Vie quotidienne » du 31 janvier 2019.

1. BILAN DES FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Repas de l'Amitié / Noël des anciens :

Le repas s'est très bien passé même si certains des élus ont eu quelques retour d'une qualité du repas « un peu en dessous » de l'année passée. Les élus regrettent aussi l'option prise par le restaurant d'un service du café sous format buffet, option pas du tout adaptée au public et au type de repas.

Le spectacle de chant était agréable mais il est préférable d'envisager une autre forme de spectacle pour une prochaine fois : plutôt quelque chose « de table en table », comme de la magie.

Sur la date en décembre, cela semble être une bonne option.

Virginie CANARD propose que les personnes originaires de La Couarde et résidant en maison de retraite sur l'Ile de Ré se voient aussi invitées au repas. Elles pourront ainsi choisir entre le repas et des chocolats. Cette idée semble intéressante.

Spectacle pour les enfants avec la Maline

Le spectacle était d'une très grande qualité même si certains enfants, notamment les plus jeunes, ont pu trouver cela long.

Alors qu'elles avaient réservé, certaines familles ne sont pas venues au spectacle, sans prévenir.

Les élus proposent de ne pas reconduire la gratuité totale pour les places adultes comme cela a été testé cette année. Une participation, même symbolique, sera demandée à l'avenir pour les adultes. Il faudra aussi à nouveau prévoir des permanences au sein de l'école pour permettre aux familles de s'inscrire, le matin ou le soir à 16h30 (cela se faisait pour le cinéma mais n'a pas été réorganisé cette année).

2. ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX SUR L'ILE DE RE

Peggy LUTON et Jean-Claude BROCHARD présentent la démarche d'analyse des besoins sociaux menées par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré avec l'appui du cabinet MAZARS.

Le CCAS va être sollicité pour transmettre des éléments de bilans. Les élus proposent aussi de transmettre des contributions issues du plan de référence.

Par ailleurs, les élus et le CCAS seront des relais pour le questionnaire qui va être élaboré et qui s'adressera à tout habitant de l'Ile de Ré.

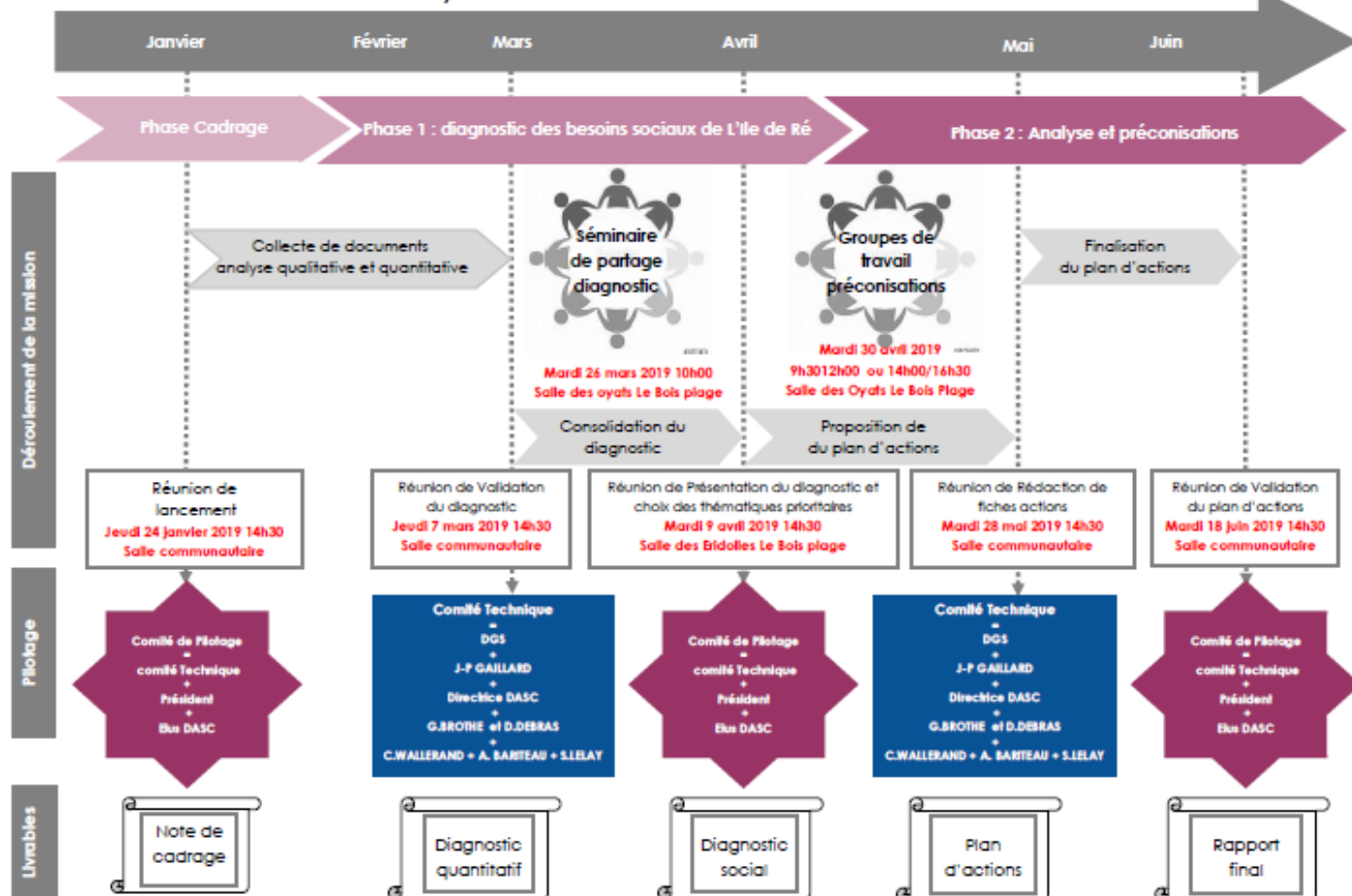
Les membres de la Commission examinent la démarche et le calendrier de travail envisagé pour cette démarche.

Il serait intéressant qu'un élu de La Couarde puisse être présent à chacune des réunions de travail.

La répartition suivante pourrait s'envisager :

- Séminaire de partage du diagnostic du 26 mars : Jean-Claude BROCHARD*
- Réunion de présentation du diagnostic du 9 avril : Peggy LUTON*
- Groupes de travail préconisations du 30 avril : Jean-Claude BROCHARD et/ou Véronique HERAUD*
- Réunion de rédaction des fiches actions du 28 mai : Peggy LUTON*
- Réunion de validation du plan d'actions : Peggy LUTON, Jean-Claude BROCHARD et/ou Véronique HERAUD*

Démarche d'Analyse des Besoins Sociaux Communauté de Communes Ile De Ré



GB, le 26/11/2018

3. POINT SUR LES ANIMATIONS 2019

Le programme des animations 2019 est en cours de finalisation.

Les élus échangent sur la situation de l'Harmonie municipale qui s'arrête.

Véronique HERAUD informe de la possibilité de faire appel à la Philharmonie, notamment pour les vœux du Maire.

Pour Virginie CANARD, il faut aussi être vigilant à ne pas « oublier » la Banda Lou dont les musiciens viennent depuis des années en renfort de ceux de La Couarde lors des cérémonies.

*Compte tenu de l'organisation du Débat National ce même jour à La Couarde, l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ne peuvent être abordés. Ils seront traités lors de la prochaine réunion de la Commission qui aura lieu **le jeudi 14 mars 2019 à 16h15.***

Monsieur le Maire ajoute qu'un agent saisonnier 6 mois a été recruté pour coordonner les animations pour la saison 2019 et gérer la communication associée.

15.4 – COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES DU 5 MARS 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE pour rendre compte de la Commission Paritaire des Marchés du 5 mars 2019.

TRANSMISSION D'UN BANC AU MARCHÉ DU MAIL

Dans un récent courrier, Madame COUTAUCHAUD nous informait de son intention de transmettre son banc dans la grande halle à un commerçant de fruits secs, épices et olives. Parallèlement, nous avons reçu une demande de ce commerçant pour intégrer notre marché.

Les membres de la commission après avoir étudié ces demandes, décident de ne pas accepter cette roquette car les produits proposés sont déjà très présents dans les halles et à l'extérieur.

La commission préférerait installer un ou deux producteurs de fruits, légumes ou fleurs (ils précisent que nous pourrions contacter les jardins de Suzanne). En cas de 2 repreneurs, le banc de 10 ml pourrait être devisé en deux bancs puisqu'il possède deux entrées.

Madame COUTAUCHAUD nous informait qu'en cas de refus de sa proposition, elle assurerait la saison 2019 tout en cherchant elle aussi un repreneur pour la suite.

La commission a aussi accepté la demande d'une commerçante de « spécialités de charcuteries italiennes » pour le marché du centre village.

B. TURBÉ rappelle la date pour le ménage avant l'ouverture du marché du Mail (semaine 12) et demande aux deux commerçants qui devaient modifier leur banc pour protéger le

voisin des projections d'eau et de jus de fruits si le travail était prévu : ils ont répondu affirmativement.

QUESTIONS DIVERSES

Une attestation va être envoyée dans les prochains jours aux commerçants concernés les engageant aux travaux d'entretien et de nettoyage des appareils de cuisson, ventilation et frigorifique installés sur leur stand situé sous la halle du marché du Mail. Celle-ci leur sera transmise chaque année avant l'ouverture du marché intérieur.

F. JAFFRES demande pourquoi le boucher REGLIN/CORAIN ne peut pas venir au Mail à l'extérieur ?

B. TURBÉ répond qu'il n'en a pas fait la demande car jusqu'à cette année, il avait sa clientèle dans le centre. L'absence d'un marchand de légumes a rendu les choses plus difficiles et s'il envisage de venir au Mail l'an prochain, il y sera le bienvenu, des compteurs forains sont à sa disposition.

B. TURBÉ invite les membres de la commission à réfléchir à la possibilité d'ouvrir le marché du Mail en hiver :

- à quel rythme ?
- serait-ce rentable ?
- fermeture pour congés ?
- cela répondrait-il à l'attente de la clientèle ? etc...

La commission propose de se réunir dès septembre pour en évoquer la faisabilité.

15.5 – REUNIONS « RENDRE LE CENTRE DU VILLAGE PLUS ATTRAYANT »

Madame TURBE poursuit par la synthèse de diverses réunions menées avec les commerçants et une personne de la CCI pour étudier des pistes pour rendre le centre du village plus attrayant.

A la seconde réunion où tous les commerçants étaient invités huit se sont déplacées. A cette occasion, des inquiétudes ont été présentées en ce qui concerne les difficultés rencontrées par certains commerçants du centre et la perte de dynamisme que cela engendre.

Il a été précisé le rôle d'accompagnateur de la Collectivité derrière une association de commerçants fédératrice et moteur.

Il est noté la perte de mobilisation des commerçants au fil des réunions.

Véronique HERAUD évoque l'établissement des Mouettes, le risque de perdre cette activité et la possibilité de préempter le fonds de commerce. Monsieur le Maire répond que malheureusement la Commune n'a pas les moyens d'acquérir cet établissement ; en effet, au regard du prix du fonds, des murs et des travaux nécessaires, cela se traduirait sur le budget

communal par le doublement de la dette et l'accroissement de plus de 40 % de la fiscalité sur le foncier bâti.

Pour ce qui est de la Maison de la Presse, les propriétaires n'auraient pas pris de décision à ce jour en ce qui concerne le devenir de ce bâtiment mais qui ne sera vraisemblablement pas en activité cette saison.

Monsieur le Maire conclut en indiquant que cette situation inquiète la municipalité mais que malheureusement les moyens pour influencer sur cet état de fait sont limités pour la Collectivité.

16 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

16.1 – MODIFICATION DE L'ARRETE RELATIF A LA GESTION DES OBJETS TROUVES

Monsieur le Maire explique que de nombreux objets trouvés sont déposés chaque année au service de Police Municipale et que chacun est inscrit et numéroté dans un registre prévu à cet effet, le délai de conservation variant selon la nature des objets.

Pour ce qui concerne le numéraire, il ajoute qu'après un délai de un an et un jour sans avoir pu retrouver le propriétaire, l'arrêté prévoit son versement à une œuvre caritative.

La Couarde-sur-Mer étant dotée d'un Centre Communal d'Action Social, il lui est apparu judicieux de le prévoir comme bénéficiaire du numéraire trouvé et non réclamé afin que les fonds ainsi récoltés participent de l'action sociale communale.

L'arrêté sera donc modifié en ce sens.

16.2 – RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une publicité a été lancée pour recruter un agent d'espaces verts pour remplacer celui qui a dû être révoqué en fin d'année 2017.

Il ajoute que les entretiens s'étant déroulés pendant la première quinzaine du mois de mars, un candidat a été retenu et sera recruté par voie de mutation le 15 mai prochain au grade d'adjoint technique territorial.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial à compte du 1^{er} mai 2019 sachant que les crédits budgétaires sont suffisants.

16.3 – RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN

Monsieur le Maire annonce le recrutement en cours d'un technicien qui sera en charge de la planification des travaux et de gérer les intervenants extérieurs, l'objectif étant une arrivée le 1^{er} juillet au plus tard.

16.4 – PLUI

Monsieur le Maire informe du déroulement de la procédure d'élaboration du PLUI qui donne lieu à beaucoup de réunion, l'objectif étant une délibération d'arrêt du projet par la Communauté de Communes le 11 mai prochain pour une approbation définitive avant le 31 décembre 2019.

16.5 – ENGAGEMENTS PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont été destinataires de l'état des engagements signés du 22 janvier au 15 mars 2019 dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 2 avril 2014 pour la durée du mandat.

16.6 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 24 avril à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21 H 10